La migration en chiffres et en droits
2020 | Les cahiers du rapport annuel

MYRIA
Centre fédéral Migration



© Dieter Telemans

Population et mouvements

La taille, la composition et la distribution de la population de nationalité étrangère présente aujourd'hui sur le territoire du Royaume reflètent les particularités culturelles régionales du pays, tout comme l'histoire de l'immigration en Belgique. En termes de mouvements migratoires d'étrangers vers et depuis la Belgique, les flux les plus importants restent toujours ceux des citoyens de l'Union Européenne (UE), tandis que la structure par âge de ces migrations d'étrangers témoigne d'une prépondérance des jeunes adultes. Analysant les motifs légaux de séjour des immigrés, Myria relève des profils migratoires différents entre les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers. Contrairement aux migrations d'étrangers, chez les Belges, on note toujours un solde migratoire négatif, avec des effectifs plus élevés d'émigrations que d'immigrations.

Stocks et flux

Dans l'étude de la migration, il existe deux types de chiffres :

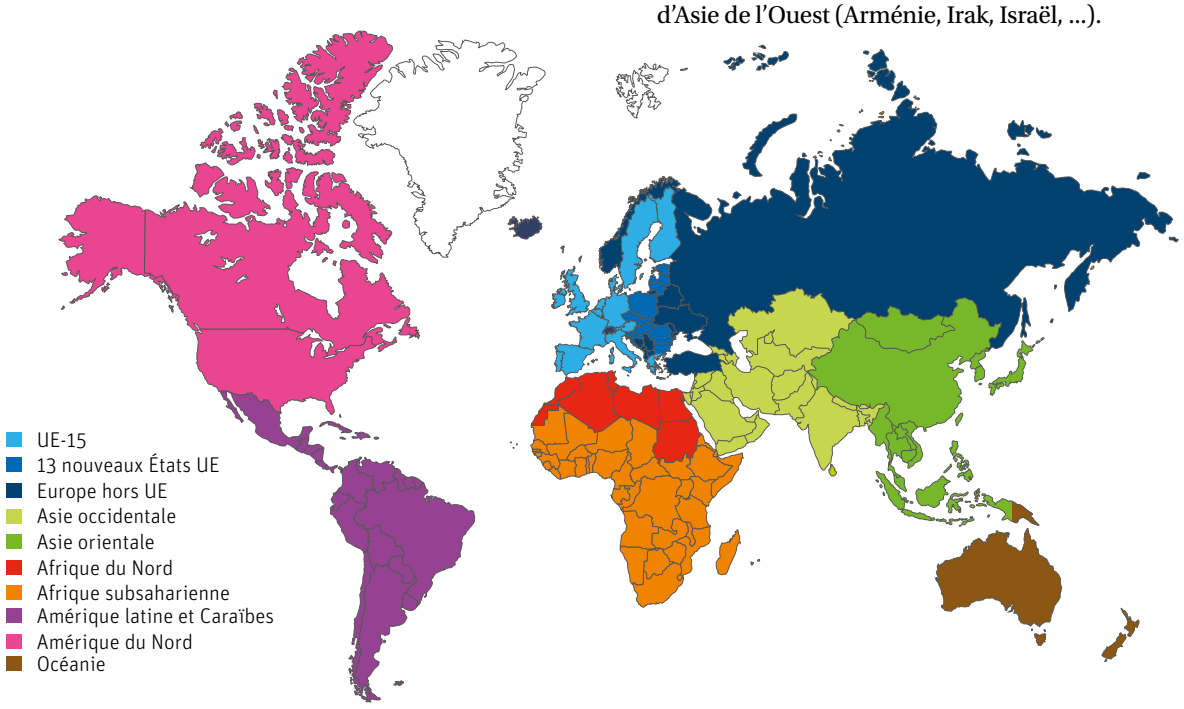
Les données sur les **stocks** font référence aux personnes étrangères présentes sur le territoire belge, à une date précise. Il s'agit donc d'une « photo » qui présente l'état de la population immigrée à une date précise. Dans ce rapport, les données sur les stocks font référence au 1er janvier 2019.

Les données sur les **flux** font référence aux mouvements de population, donc aux entrées (immigrations) et sorties (émigrations) de personnes sur le territoire belge, au cours d'une période donnée. Elles renvoient donc plutôt à un « film » qui présente les mouvements migratoires ayant eu lieu au cours d'une année par exemple. L'année la plus récente présentée dans ce rapport est 2018.

Définition des différents groupes de nationalité

Différents groupes de nationalités sont mentionnés dans ce rapport. Le plus souvent, nous ferons référence à 11 groupes distincts : (1) UE-15 ; (2) 13 nouveaux États membres ; (3) Europe hors UE (y compris la Turquie) ; (4) Afrique subsaharienne ; (5) Afrique du Nord ; (6) Asie occidentale ; (7) Asie orientale ; (8) Amérique latine et Caraïbes ; (9) Amérique du Nord ; (10) Océanie ; (11) Réfugiés, apatrides et indéterminés. Cette nomenclature est basée sur celle des Nations Unies.

- Les **pays de l'UE-15**, pour rappel, étaient en 2018 et 2019 l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni (qui, en 2019, faisait encore partie de l'UE) et la Suède. Dans ce rapport, les chiffres de l'UE-15 portent sur l'UE-15 hormis la Belgique.
- Les **treize nouveaux États membres** de l'UE-28 sont : la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. La Croatie ayant rejoint l'Union européenne en 2013, les statistiques des années précédentes (jusqu'en 2012, année comprise) se réfèrent aux « douze nouveaux États membres » (UE-27).
- Les **ressortissants des pays tiers** regroupent tous les autres pays du monde non-inclus dans l'UE-28. Dans ce groupe, une distinction est parfois faite en utilisant la notion de **pays européens hors UE**. Il s'agit des pays européens n'appartenant pas à l'UE-28, y compris la Turquie, à savoir : l'Albanie, Andorre, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Kosovo, le Liechtenstein, Monaco, la Moldavie, la Macédoine, le Monténégro, la Norvège, la Russie, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse et l'Ukraine. L'inclusion de la Turquie dans cette catégorie reste ainsi conforme aux classifications de la statistique belge (Statbel) et européenne (Eurostat).
- Deux sous-régions en Asie sont distinguées : l'Asie occidentale et l'Asie orientale. L'Asie orientale correspond aux sous-régions que les Nations Unies nomment l'Asie de l'Est (Chine, Corée, Japon, ...) et l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, ...). L'Asie occidentale reprend, quant à elle, les sous-régions d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, ...), d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Iran, Pakistan, ...) et d'Asie de l'Ouest (Arménie, Irak, Israël, ...).



Données sur l'état de la population de nationalité étrangère au 1er janvier 2019 (les stocks)

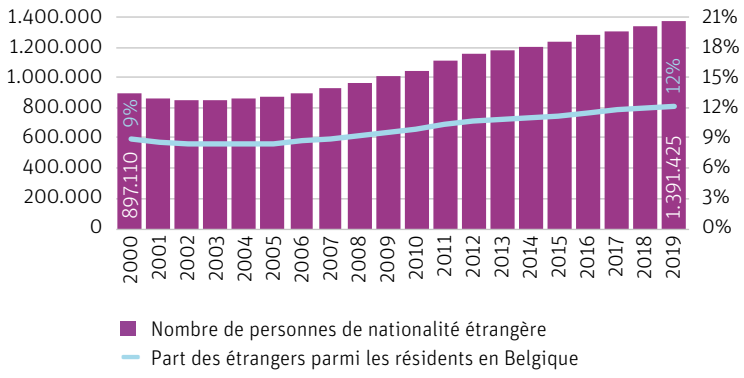
Population de nationalité étrangère et population d'origine étrangère ou née étrangère.

La population d'origine étrangère rassemble tous les citoyens ayant une nationalité étrangère à la naissance, qu'ils aient entre-temps acquis la nationalité belge ou qu'ils aient toujours une nationalité étrangère.

Les chiffres qui suivent concernent uniquement les personnes qui ont actuellement une nationalité étrangère. Les chiffres concernant les personnes nées étrangères et devenues Belges n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport pour les années 2019 et 2018, Myria renvoie les lecteurs au rapport migration 2018 afin de consulter les chiffres au 1er janvier 2017. En 2017, on dénombrait 2.318.807 personnes nées étrangères, soit 1.327.776 citoyens de nationalité étrangère et 991.031 étrangers devenus Belges.

Évolution de la population de nationalité étrangère, au 1er janvier 2019

Évolution du nombre de personnes de nationalité étrangère, 2000 - 2019



Au 1er janvier 2019, on comptait **1.391.425 personnes de nationalité étrangère** inscrites dans une commune belge.

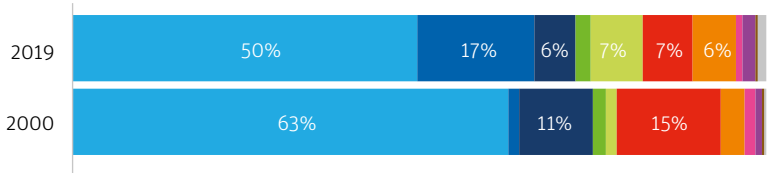
L'évolution entre le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2019 indique plusieurs éléments :

- Les effectifs des personnes de nationalité étrangère ont augmenté de 55%, passant de 897.110 à 1.391.425.
- Suite à l'augmentation de la population du Royaume, le pourcentage des personnes de nationalité étrangère dans la population totale du pays a suivi une tendance à la hausse moins marquée, passant de 9% au 1er janvier 2000 à 12% au 1er janvier 2019.

source : Statbel

Structure de la population de nationalité étrangère

Composition de la population de nationalité étrangère au 1er janvier 2000 et 2019



Environ deux tiers (67%) des 1.391.425 personnes de nationalité étrangère en Belgique au 1er janvier 2019 étaient des **citoyens de l'UE (925.140 personnes)**.

La proportion des citoyens de l'UE en 2019 est similaire à celle de 2000 (64% du total de la population de nationalité étrangère, soit 578.346 personnes) et la majorité sont citoyens des pays UE-15. Cependant, entre 2000 et 2019, on note une augmentation de la part des citoyens des 13 nouveaux États UE, passant de 2% à 17%. Elle s'explique par les adhésions successives de nouveaux États à partir de 2004.

Pour les pays tiers, la comparaison entre 2000 et 2019 indique notamment :

- Une diminution relative de la part des ressortissants européens hors UE de 11% à 6% (84.341 personnes au 1er janvier 2019).
- Une augmentation des ressortissants d'Asie occidentale, qui passe de 1% à 7% et devient ainsi la première région des pays tiers, en termes de stocks de migrants sur le territoire du Royaume (101.495 personnes). Les Syriens représentent 28% des étrangers issus d'un pays d'Asie occidentale.
- Une diminution de la part des ressortissants d'Afrique du Nord, qui passe de 15% à 7% (99.242 personnes) et une légère hausse relative des ressortissants d'Afrique subsaharienne, de 4% à 6% (88.895 personnes). Les Marocains représentent la majorité des citoyens d'Afrique du Nord, tandis que les Congolais sont la première nationalité d'Afrique subsaharienne.

UE-15
13 nouveaux États UE
Europe hors UE
Asie occidentale
Asie orientale
Afrique du Nord
Afrique subsaharienne
Amérique du Nord
Amérique latine et Caraïbes
Océanie
Autres

source : Statbel

Top 10 des nationalités étrangères, au 1er janvier 2000 et 2019

Top 10 – 2000		Top 10 – 2019	
Italie	200.281	**France**	167.508
Maroc	122.005	**Pays-Bas**	157.474
France	107.240	**Italie**	155.866
Pays-Bas	85.763	**Roumanie**	96.034
Turquie	72.064	**Maroc**	80.295
Espagne	45.924	**Pologne**	71.331
Allemagne	34.328	**Espagne**	65.476
Royaume-Uni	26.156	**Portugal**	47.677
Portugal	25.563	**Allemagne**	39.608
Grèce	18.389	**Bulgarie**	37.277
Autres	*159.397*	***Autres***	*472.879*
Total	**897.110**	**Total**	**1.391.425**

Entre 2000 et 2019, les effectifs d'étrangers connaissent des évolutions diverses selon la nationalité :

- Le nombre de Français et de Néerlandais augmente significativement (167.508 et 157.474 personnes respectivement).
- Une hausse importante du nombre de citoyens des 13 nouveaux États UE. Il s'agit notamment des Roumains, des Polonais et des Bulgares, qui entrent dans le top des nationalités étrangères en Belgique (respectivement 96.034, 71.331 et 37.277 personnes).
- Une augmentation des citoyens de la Péninsule Ibérique (Portugais et Espagnols)
- Une diminution du nombre d'Italiens et Grecs.
- Un nombre plus faible d'étrangers de nationalité britannique, marocaine et turque. Chez les Britanniques, ce phénomène est à analyser en parallèle avec une récente tendance à la hausse d'acquisition de la nationalité belge. Chez les Marocains et les Turcs, la propension plus élevée à acquérir la nationalité belge est déjà documentée depuis plusieurs années.

source : Statbel

Répartition de la population de nationalité étrangère sur le territoire belge

La répartition des personnes étrangères montre d'importantes disparités spatiales, tant en termes absolus (nombre) qu'en termes relatifs (pourcentage de la population totale). D'une province ou d'une commune à l'autre, la première nationalité étrangère la plus représentée varie également. Ainsi, si les effectifs les plus élevés d'étrangers se trouvent dans les grandes villes, comparant par commune la population étrangère à la population résidente totale, ce sont les communes frontalières de Baerle-Duc, dans l'arrondissement de Turnhout (Anvers), Raeren et La Calamine, dans l'arrondissement de Verviers (Liège), ainsi que plusieurs communes de la Région de Bruxelles-Capitale qui arrivent en tête de classement.

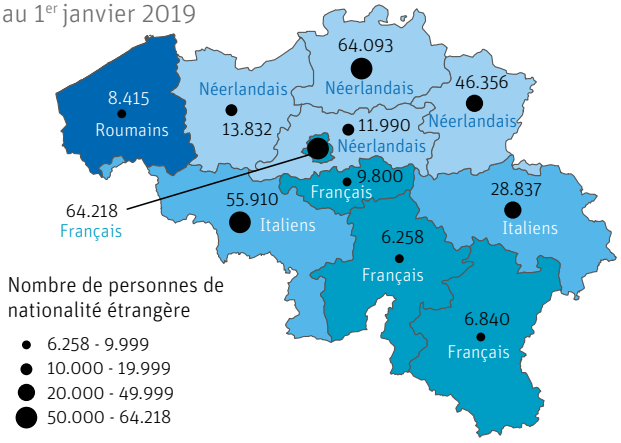
Nombre

Commune	Population totale	Étrangers		Première nationalité
		Nombre	%	
Anvers	525.935	**111.179**	21%	Néerlandais
Ville de Bruxelles	181.726	**65.995**	36%	Français
Schaerbeek	133.309	**48.678**	37%	Bulgares
Ixelles	86.876	**42.181**	49%	Français
Gand	262.219	**38.793**	15%	Bulgares
Anderlecht	119.714	**38.782**	32%	Roumains
Liège	197.327	**38.442**	19%	Italiens
Charleroi	202.267	**30.964**	15%	Italiens
Molenbeek-Saint-Jean	97.462	**27.366**	28%	Marocains
Uccle	83.024	**27.049**	33%	Français

Pourcentage

Commune	Population totale	Étrangers		Première nationalité
		Nombre	%	
Baerle-Duc	2.760	1.420	**51%**	Néerlandais
Raeren	10.759	5.328	**50%**	Allemands
Ixelles	86.876	42.181	**49%**	Français
Saint-Gilles	50.267	24.327	**48%**	Français
Etterbeek	48.367	23.407	**48%**	Français
Saint-Josse-ten-Noode	27.457	11.964	**44%**	Roumains
La Calamine	11.108	4.241	**38%**	Allemands
Woluwe-Saint-Lambert	56.660	21.179	**37%**	Français
Woluwe-Saint-Pierre	41.824	15.493	**37%**	Français
Schaerbeek	133.309	48.678	**37%**	Bulgares

La première nationalité étrangère par province, au 1er janvier 2019



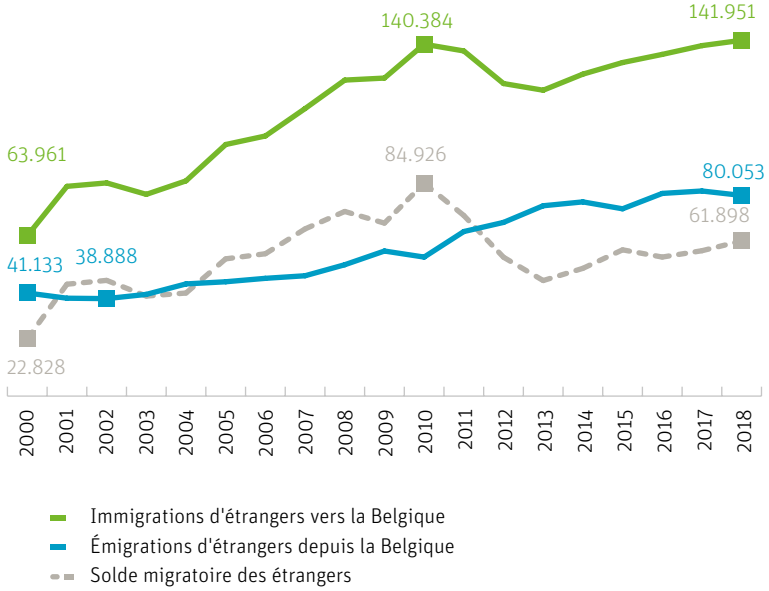
La carte de la première nationalité étrangère par province reflète les particularités culturelles régionales du pays, tout comme l'histoire de l'immigration en Belgique.
Ainsi, dans la majorité des provinces wallonnes et à Bruxelles-Ville, les Français constituent la première nationalité étrangère, avec des effectifs entre 6.258 et 64.218 personnes. Dans le Hainaut et la province de Liège, lieux d'anciens bassins miniers, cette première nationalité étrangère est celle des Italiens (55.910 et 28.837 personnes respectivement).
Dans presque toutes les provinces flamandes, la première nationalité étrangère est celle des Néerlandais (entre 11.990 et 64.093 personnes). On note néanmoins l'exception de la Flandre occidentale, où les Roumains (8.415 personnes) sont plus nombreux que les autres nationalités.

source : Statbel

Données sur le mouvement de la population en 2018 (les flux)

Évolution des flux migratoires de citoyens étrangers

Immigrations et émigrations de citoyens étrangers



141.951 immigrations et 80.053 émigrations de personnes de nationalité étrangère, enregistrées en Belgique au cours de l'année 2018.

- Depuis le début des années 2000, tant les immigrations que les émigrations de personnes de nationalité étrangère ont suivi des tendances générales à la hausse.
- Après une légère baisse temporaire entre 2010 et 2013, le nombre d'immigrations a atteint en 2018 sa valeur la plus haute de la période, 2,2 fois plus élevée que celle de 2000 (63.961 immigrations).
- Le nombre d'émigrations a, quant à lui, connu moins de fluctuations et en 2018, le nombre d'émigrations enregistrées était presque multiplié par deux, comparé à celui de 2000 (41.133 émigrations enregistrées).

source : Statbel

Structure des immigrations de citoyens étrangers

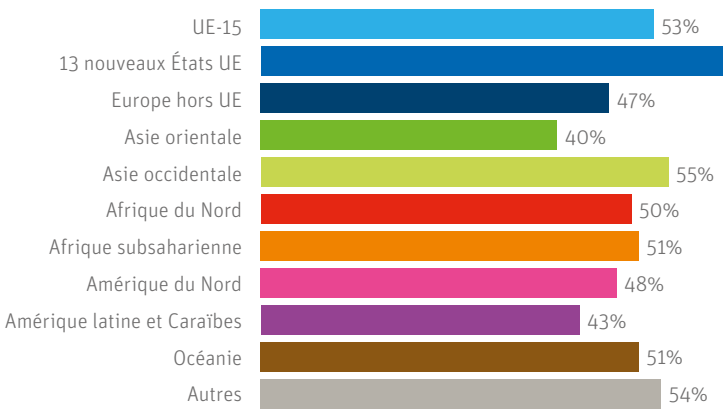
Immigrations d'étrangers en Belgique par région, 2018



En 2018, 63.813 (45%) des 141.951 immigrations ont été enregistrées en Région flamande, tandis que 29.413 (21%) ont été enregistrées en Région wallonne. La Région de Bruxelles-Capitale comptait environ un tiers des immigrations, soit 48.725 enregistrements.

Globalement, 54% des immigrations enregistrées en 2018 en Belgique étaient des hommes

Pourcentage d'hommes dans les immigrations d'étrangers



Cependant, l'analyse des pourcentages d'hommes par nationalité, à travers de grandes régions du monde, montre que ce chiffre varie fortement.

Ainsi, l'immigration la plus féminine est celle des citoyens de l'Asie orientale (40% d'hommes), tandis que la plus masculine est celle des citoyens des 13 nouveaux États UE (64% d'hommes). Pour les immigrations des pays de l'UE-15, ce pourcentage était de 53%.

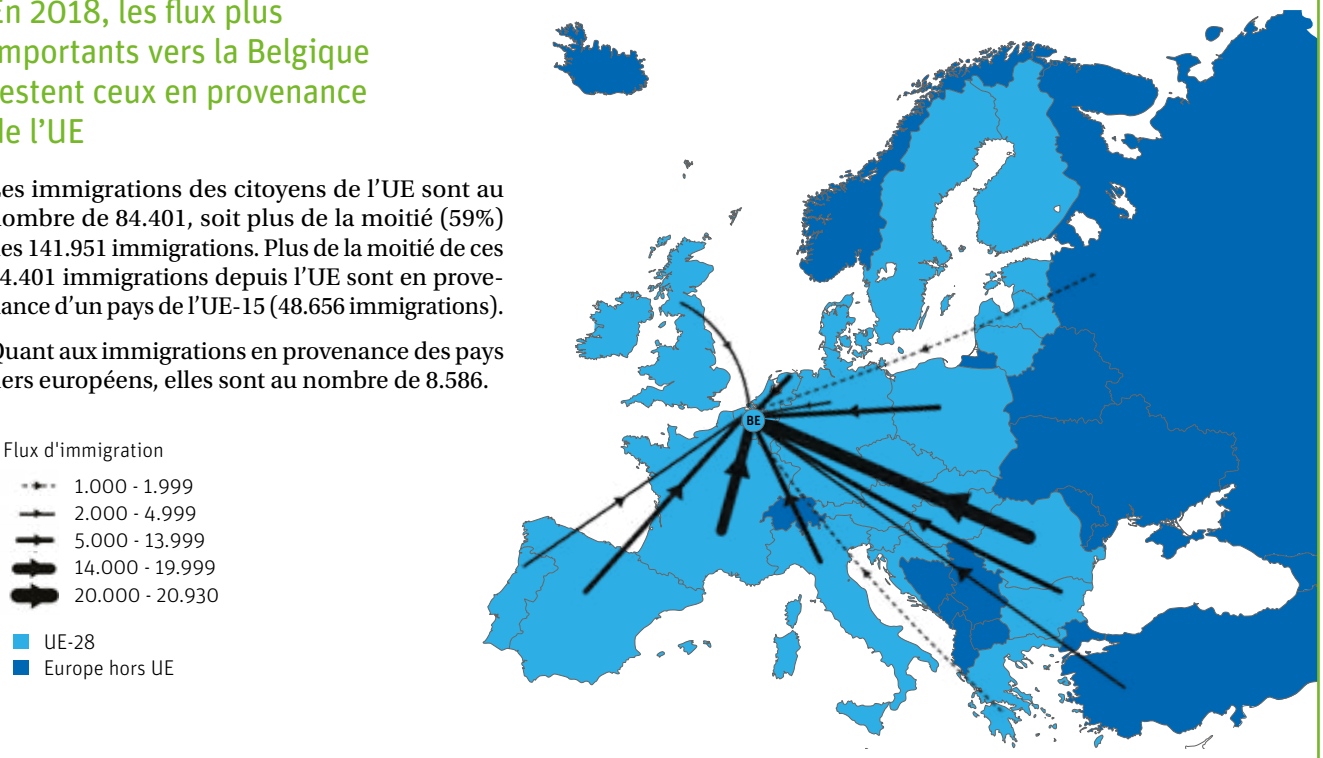
source : Statbel

En 2018, les flux plus importants vers la Belgique restent ceux en provenance de l'UE

Les immigrations des citoyens de l'UE sont au nombre de 84.401, soit plus de la moitié (59%) des 141.951 immigrations. Plus de la moitié de ces 84.401 immigrations depuis l'UE sont en provenance d'un pays de l'UE-15 (48.656 immigrations).

Quant aux immigrations en provenance des pays tiers européens, elles sont au nombre de 8.586.

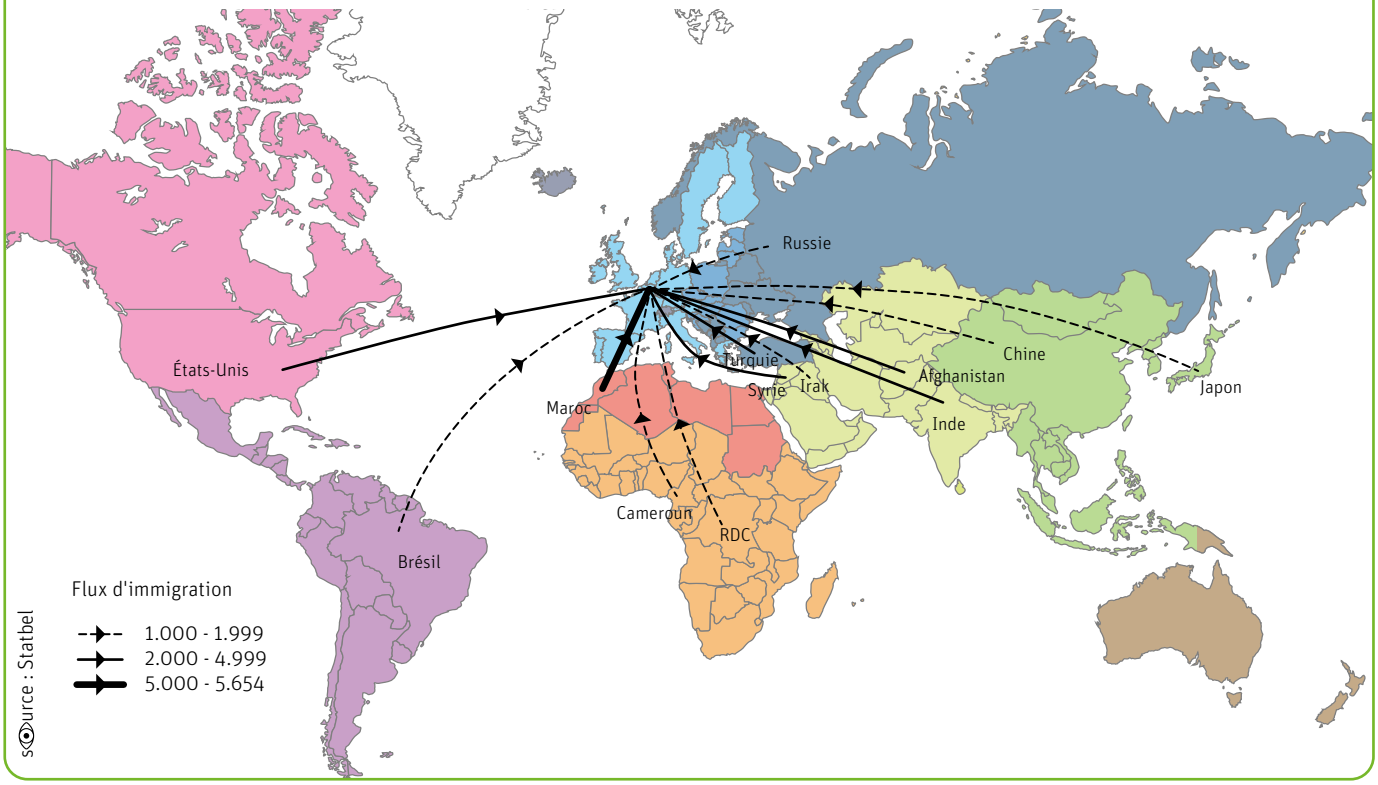
Principaux flux d'immigration de citoyens européens vers la Belgique en 2018



Pour les autres grandes régions, les flux d'immigration sont restés relativement constants depuis 2015 et dénombrent en 2018 : 10.257 immigrations depuis l'Afrique subsaharienne, 7.762 immigrations depuis l'Afrique du Nord, 5.266 immigrations depuis l'Asie orientale, 3.139 immigrations depuis l'Amérique du Nord et 253 depuis l'Océanie. Néanmoins, on note depuis 2016 :

- Une diminution des flux depuis l'Asie occidentale qui ont atteint 16.391 immigrations en 2018 (comparé à 21.563 en 2016, une année où les effectifs enregistrés, notamment depuis la Syrie et l'Irak, ont été particulièrement élevés. C'est notamment dû aux nombreux changements de registre des ressortissants de ces deux pays, dont une partie étaient arrivés en Belgique en 2015).
- Une augmentation des flux depuis l'Amérique latine et des Caraïbes, de 3.513 immigrations en 2016 à 4.738 en 2018.

Principaux flux d'immigration de ressortissants de pays tiers vers la Belgique en 2018



source : Statbel

Principales nationalités des immigrants en 2000 et en 2018

Top 15 – 2000		Top 15 – 2018	
France	8.933	**Roumanie**	20.930
Pays-Bas	7.492	**France**	14.069
Maroc	6.216	**Pays-Bas**	9.446
Royaume-Uni	3.453	**Italie**	6.825
Italie	3.385	**Maroc**	5.654
Allemagne	3.285	**Pologne**	5.603
Turquie	3.054	**Bulgarie**	5.358
États-Unis	2.819	**Espagne**	5.202
Espagne	1.632	**Inde**	4.116
Portugal	1.552	**Portugal**	3.985
RD Congo	1.268	**Afghanistan**	3.228
Pologne	1.154	**Syrie**	3.221
Japon	899	**Allemagne**	3.050
Chine	843	**Turquie**	2.525
Suède	790	**États-Unis**	2.507
Autres	*17.186*	***Autres***	*46.232*
Total	**63.961**	**Total**	**141.951**

La juxtaposition des flux d'immigration en 2000 et en 2018 permet de relever différents éléments :

- La permanence des **Français** et des **Néerlandais** dans le top 3 des nationalités d'immigration en Belgique.
- Une importante hausse de l'immigration pour certains pays ayant adhéré à l'UE depuis 2004. Entre 2000 et 2018, on observe de fortes augmentations pour les **Roumains** (x31), les **Polonais** (x5) et les **Bulgares** (x19).
- Une hausse des flux d'immigration en provenance des pays de l'Europe du Sud : les **Espagnols**, les **Italiens** et les **Portugais**.
- L'entrée des **Afghans** et des **Syriens** dans le top des nationalités d'immigrés.
- Une diminution de l'immigration des **Marocains**, des **Britanniques**, des **Allemands** et des **Turcs**. De plus, vu l'importante augmentation des effectifs d'immigration depuis 2000, ces nationalités voient une forte diminution de leur part dans le total de l'immigration.

Source : Statbel

Les composantes des immigrations

Au niveau belge, les statistiques sur les immigrations sont constituées :

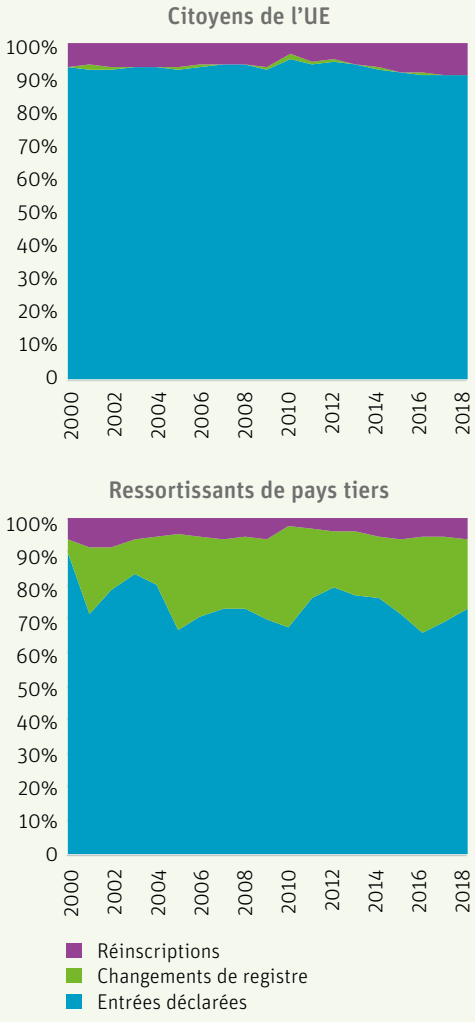
- Des **immigrations déclarées** qui, en 2018, représentaient 83% des immigrations (117.946 enregistrements).
- Des **changements de registre**, qui concernent les personnes qui passent du registre d'attente à un autre registre (Registre des étrangers ou de population). Il s'agit essentiellement des personnes reconnues réfugiées, bénéficiaires de protection subsidiaire ou autorisées à séjourner en Belgique sur une autre base, ainsi que des citoyens de l'UE en attente de leur carte de séjour. En 2018, ces changements de registre représentaient 9% des immigrations (12.619 changements de registre).
- Des **personnes réinscrites** alors qu'elles avaient été radiées du Registre national. En 2018, 11.386 réinscriptions suite à une radiation ont été enregistrées, soit 8% du total des immigrations.

Ces chiffres généraux cachent pourtant des tendances différentes pour les citoyens de l'UE, en comparaison aux ressortissants de pays tiers.

L'évolution des composantes de l'immigration en Belgique entre 2000 et 2018 montre une certaine stabilité dans la structure pour les citoyens de l'UE : en 2019, les immigrations déclarées constituaient 90% des immigrations, alors qu'en 2000, leur part était de 93%.

Pour les ressortissants de pays tiers, les changements de registre (notamment liées à l'obtention de la protection internationale) représentent une part plus importante. Il s'agit ici notamment des demandeurs de protection internationale qui ont obtenu le statut de refugié ou la protection subsidiaire, ainsi que des personnes qui ont obtenu un statut de séjour sur une autre base, qui sont donc entrées dans les statistiques des immigrations. De ce fait, les variations conjoncturelles dans le nombre de changements de registre conduisent à davantage de fluctuations dans la composition des immigrations. Ainsi, on note une diminution de la part des changements de registre depuis 2016.

Composantes des immigrations entre 2000 et 2018



Source : Statbel

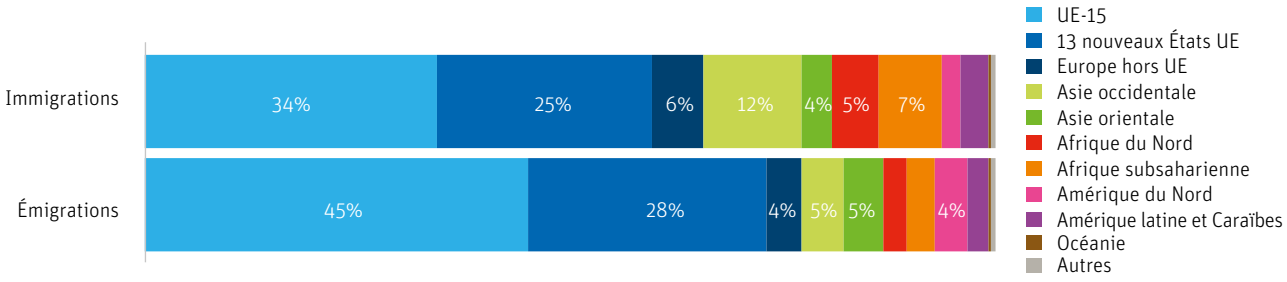
Composition des migrations en 2018

Le solde migratoire représente la différence entre le nombre d'immigrations et d'émigrations. Ce solde migratoire était positif pour la Belgique en 2018, quelle que soit la région de nationalité des migrants.

En 2018, les citoyens de l'UE représentaient 59% des immigrations et 73% des émigrations. En outre, sur le total des émigrations, près de la moitié (45%) concernent des citoyens des pays de l'UE-15.

En termes d'immigrations, on note également une proportion importante occupée par les ressortissants de l'Asie occidentale (12%).

La part la plus importante des migrations (tant des immigrations que des émigrations) concerne des citoyens de l'UE.



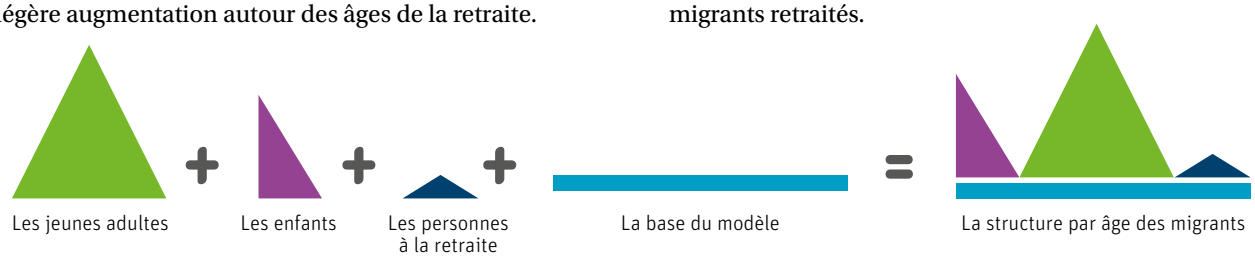
source : Statbel

Structure par âge des migrants étrangers en 2018

La propension individuelle à migrer n'est pas constante tout au long de la vie. Ainsi, les jeunes adultes sont généralement les plus enclins à entamer un projet migratoire. Ces jeunes adultes ont parfois des enfants qui les accompagnent souvent dans le pays de destination. Si dans la deuxième partie de la vie, la probabilité de migrer diminue généralement avec l'âge, dans certains cas, on note une légère augmentation autour des âges de la retraite.

Ces tendances peuvent être synthétisées en quatre éléments* :

- une « base », qui correspond à la propension élémentaire à migrer, présente à tout âge.
- trois composantes, correspondant aux périodes évoquées de la vie : les jeunes adultes constituent la composante la plus importante de la structure par âge des migrants, suivis par les enfants en bas âge et par les migrants retraités.

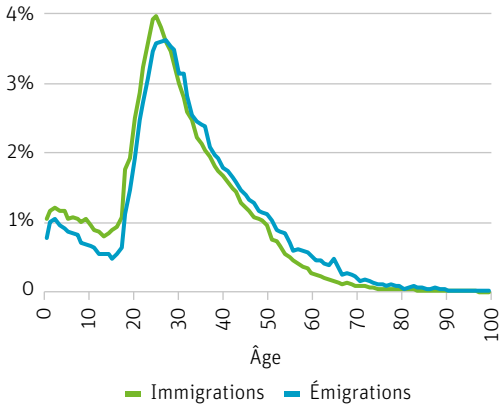


La population des immigrés de nationalité étrangère en Belgique est plus jeune que celle des émigrés.

Superposant la structure par âge des immigrés à celle des émigrés, on note que :

- Jusqu'à 26 ans, les immigrations occupent une proportion plus élevée que les émigrations. À partir de 27 ans, cette tendance s'inverse et la proportion des émigrations à ces âges est plus élevée que pour les immigrations. Cela se traduit aussi par un décalage en termes d'âge moyen, qui est :
  - de 29 ans pour les immigrés
  - de 33 ans pour les émigrés
- Il y a une sous-représentation des migrations liées à la retraite, surtout en termes d'immigrations. Quant aux émigrations, elles connaissent une légère augmentation à l'âge de 65 ans, suivie par une tendance à la baisse.

Structure par âge de la migration en Belgique, 2018



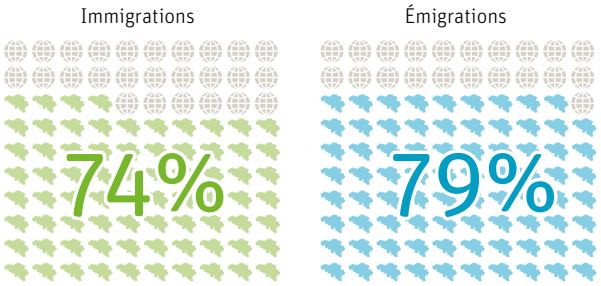
source : Statbel

* A. Rogers et L. J. Castro, 1981, *Rapport de recherche no. RR-81-30*, International Institute for Applied System Analysis

Flux migratoires des Belges en 2018

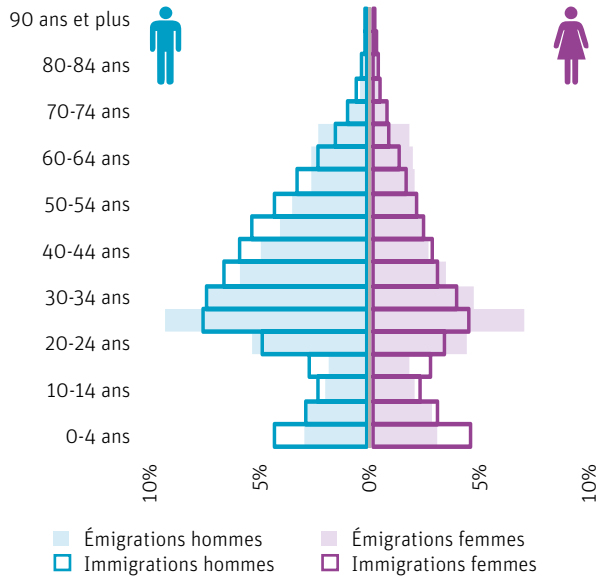
En 2018, 24.943 Belges sont (re)venus s'installer en Belgique, tandis que 36.661 ont quitté le territoire.

Migrations des Belges par lieu de naissance, 2018



La majorité des Belges qui sont (re)venus et qui ont quitté la Belgique en 2018 sont nés en Belgique.

Pyramide des âges de la migration des Belges, 2018



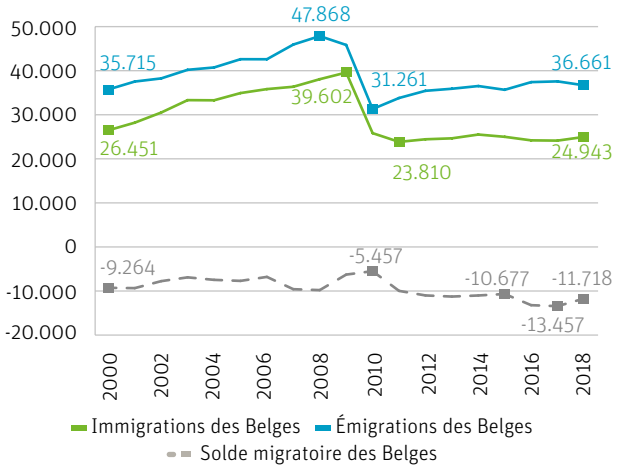
Définition des émigrations



Au niveau belge, les statistiques sur les émigrations incluent principalement les *émigrations déclarées* ainsi que *les personnes radiées du Registre national*, en raison de leur absence constatée par les autorités communales.

Pour la période 2000-2018, contrairement aux migrations de personnes étrangères, le solde migratoire des Belges est négatif et suit une légère tendance à la baisse, avec quelques fluctuations.

Immigrations et émigrations de citoyens belges, 2000-2018



Tant les émigrations que les immigrations des Belges sont majoritairement masculines, surtout pour les immigrations (62% des immigrations et 58% des émigrations).

La pyramide des âges des migrants belges depuis/vers le Royaume montre une prépondérance importante des migrations aux âges actifs. Pour les émigrations en particulier, on note une sur-représentation des jeunes adultes (20-34 ans).

Chez les hommes belges ayant migré en 2018, l'âge moyen se situe, tant pour les immigrations que pour les émigrations, à 35 ans. Chez les femmes belges ayant migré en 2018, la structure par âge est légèrement plus jeune, surtout pour les immigrations, avec un âge moyen de 31 ans (34 ans pour les émigrations).

Migrations des Belges par région, 2018

	Taux d'immigration	Taux d'émigration
Région flamande	1,77‰	2,75‰
Région wallonne	2,94‰	4,32‰
Région de Bruxelles-Capitale	6,12‰	7,83‰

Le taux de migration nette compare la différence entre le nombre de personnes entrant et sortant d'un pays au cours de l'année, pour 1.000 personnes. En 2018, le taux de migration nette des Belges était négatif. La Région de Bruxelles-Capitale a enregistré la valeur la plus basse (-1,71‰, comparé à -0,98‰ en Région flamande et -1,38‰ en Région wallonne). La Région de Bruxelles-Capitale a aussi enregistré les niveaux les plus élevés de migrations des Belges, tandis que la Région flamande a enregistré les niveaux les plus faibles.

source : Statbel

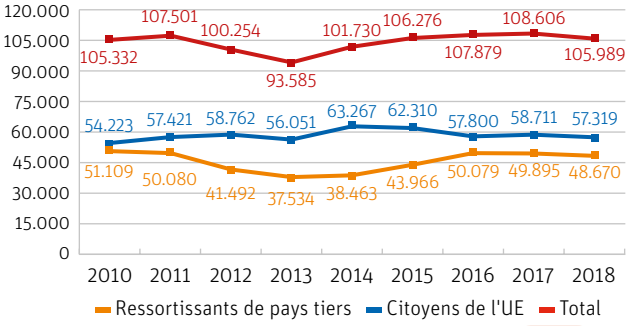
Premiers titres de séjour délivrés aux citoyens de l'UE et aux ressortissants de pays tiers

Évolution entre 2010 et 2018

105.989 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes étrangères nées à l'étranger et résidant en Belgique en 2018.

- Depuis 2013, le nombre de premiers titres de séjour délivrés n'a cessé de croître pour atteindre 108.606 en 2017 (+16%). En 2018, ce chiffre est passé à 105.989 (-2%).
- Après une hausse soutenue entre 2014 et 2016, le nombre de ressortissants de pays tiers diminue légèrement. Cette dernière évolution s'explique en partie par une baisse du nombre de premiers titres de séjour délivrés sur base de la protection internationale (-34% entre 2016 et 2018).
- Depuis 2010, la Belgique octroie plus de premiers titres de séjour aux citoyens de l'UE qu'aux ressortissants de pays tiers. En 2018, on compte 57.319 citoyens européens (UE-28) contre 48.670 ressortissants de pays tiers.

Premiers titres de séjour délivrés entre 2010 et 2018



Statistiques sur les premiers titres de séjour

Pour comprendre la composition des flux d'immigration, il est intéressant de savoir dans quel cadre les migrants sont arrivés en Belgique. Les statistiques sur les premiers titres de séjour permettent d'étudier les motifs légaux des migrations. Juridiquement, il serait plus adéquat de parler de cartes et documents de séjour car les « titres » ne sont pas délivrés aux citoyens de l'UE. Par facilité de langage, le terme titre sera cependant utilisé ici pour les citoyens des pays membres de l'UE et hors UE.

Qui est concerné ?

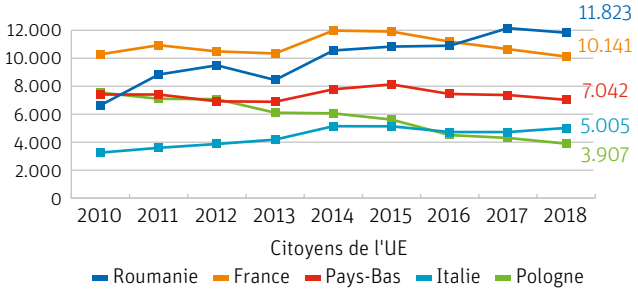
- Les personnes étrangères qui entrent sur le territoire belge doivent déclarer leur arrivée auprès de leur commune de résidence. Elles se voient délivrer un titre de séjour sur base du type de visa ou de l'autorisation de séjour dont elles disposent.
- Tout comme dans les statistiques sur les flux d'immigration, les demandeurs d'asile ne sont pas comptés comme tels dans les chiffres sur les premiers titres de séjour. Ils n'intègrent les statistiques que lorsqu'ils sont reconnus réfugiés ou qu'ils obtiennent le statut de protection subsidiaire, ou s'ils obtiennent un premier titre de séjour sur une autre base.
- L'OE fait une distinction entre les personnes étrangères nées en Belgique et celles nées à l'étranger (immigrées). La population ciblée sera précisée dans les sections concernées.

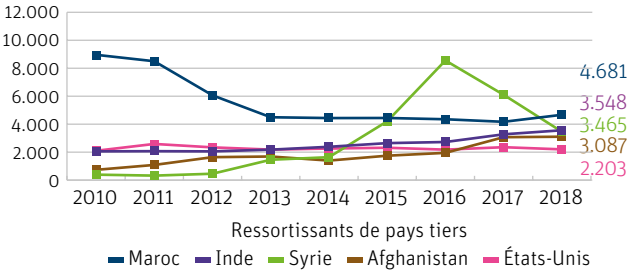
Nouveauté

- Les données présentées dans ce rapport diffèrent de celles du rapport de 2019. En réalité, l'OE a effectué une correction rétrospective sur les données couvrant la période de 2010 à 2018, du fait de l'identification d'une erreur dans la procédure de collecte des données sur les premières cartes de séjour délivrées aux réfugiés.

Voir : OE, Statistiques annuelles, *Cartes pour étrangers et documents de séjour (2018)*, 2019.

Principales nationalités qui se sont vues délivrer un premier titre de séjour en 2018 et évolution sur la période 2010-2018



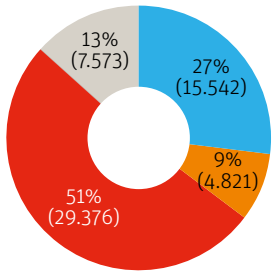


- Au sein des nationalités UE, les Roumains suivis des Français et des Néerlandais arrivent en tête de classement depuis 2017.
- L'évolution la plus marquante depuis 2010 concerne les Roumains : le nombre de premiers titres de séjour qui leur ont été délivrés a été multiplié par 1,8. À contrario, les Polonais ont connu la tendance inverse : 1,9 fois moins de premiers titres de séjour leur ont été délivrés en 2018 par rapport à 2010.
- Dans une moindre mesure, le nombre d'Italiens a également connu une hausse et a été multiplié par 1,5 entre 2010 et 2018.
- Enfin, le nombre de Français connaît une diminution constante depuis 2015 (-15%).
- Les Marocains figurent à la première place dans ce classement. Pourtant, le nombre de premiers titres qui leur ont été délivrés, a pratiquement diminué de moitié entre 2010 et 2018.
- Le nombre de Syriens a connu une croissance soutenue entre 2014 et 2016 (année record). Depuis, leur nombre a fortement diminué (-59%). Les Syriens figurent néanmoins à la 3ème place du classement en 2018 après les Indiens.
- Le nombre d'Afghans est passé de 377 en 2010 à 3.087 en 2018 alors que celui des Américains a stagné durant cette période.

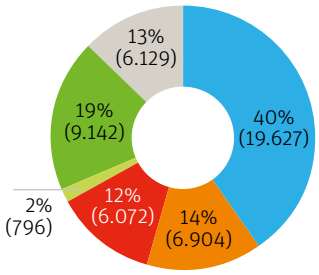
Source : OE

Motifs légaux de séjour

57.319 premiers titres délivrés à des citoyens de l'UE (immigrés)



48.670 premiers titres délivrés à des ressortissants de pays tiers (immigrés)



- Raisons liées à la famille
- Raisons liées à l'éducation
- Raisons liées à des activités rémunérées
- Raisons humanitaires/médicales
- Statut de refugié et protection subsidiaire
- Autres raisons

Les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers ont des profils migratoires très différents.

- Pour les citoyens de l'UE, les raisons professionnelles représentent plus de la moitié des premiers titres de séjour délivrés. C'est leur principal motif de séjour. Ensuite, les raisons familiales et les études représentent respectivement 27% et 9% du total de ces titres de séjour délivrés. Pour finir, seulement sept premiers titres (0,01%) ont été délivrés pour des raisons humanitaires ou médicales.
- À l'inverse, pour les ressortissants de pays tiers, les raisons familiales constituent le premier motif de séjour (40%). Suivent ensuite, la protection internationale (19%) et les études (14%). Les raisons liées aux activités rémunérées (12%) arrivent seulement en 4ème position. Enfin, peu fréquentes en 2018, les raisons humanitaires ou médicales représentent 2%, contre 19% en 2010.

Les premiers titres de séjour délivrés à des personnes de nationalité étrangère nées en Belgique

En 2018, 105.989 immigrés de nationalité étrangère ont reçu un premier titre de séjour mais ils n'ont pas été les seuls. Des premiers titres de séjour ont également été délivrés à des étrangers nés en Belgique. On compte ainsi en 2018 :

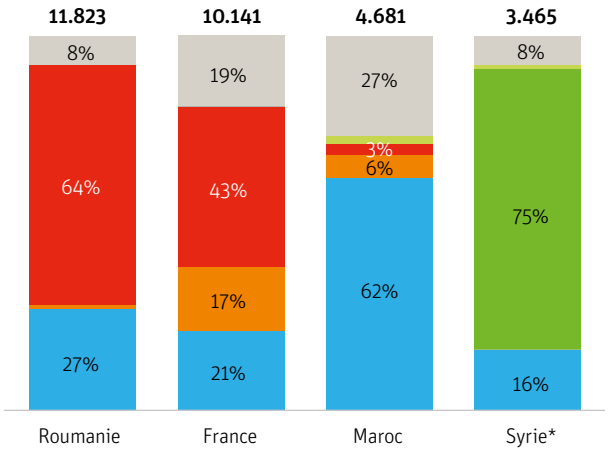
8.103 premiers titres de séjour délivrés à des personnes nées en Belgique et **citoyens de l'UE**, dont :
- 99% pour raisons familiales.

10.954 premiers titres de séjour délivrés à des personnes nées en Belgique et **ressortissants de pays tiers**, dont :
- 91% pour raisons familiales ;
- 7% pour des réfugiés reconnus ;
- 1,5% pour raisons humanitaires ou médicales.

Les premiers titres délivrés aux personnes nées en Belgique pour raisons familiales concernent surtout des descendants nés en Belgique, à quelques exceptions près.

Les Roumains, les Français, les Marocains et les Syriens : 4 nationalités d'immigrés aux profils contrastés.

Premiers titres délivrés selon le motif de séjour, 2018



- Raisons liées à la famille
- Raisons liées à l'éducation
- Raisons liées à des activités rémunérées
- Raisons humanitaires/médicales
- Statut de refugié et protection subsidiaire
- Autres raisons

Dans une publication récente, Myria a présenté en détail le profil de ces quatre nationalités. Elles permettent d'illustrer quatre principales logiques migratoires observées ces deux dernières décennies en Belgique.

Voir : Myria, *Myriatics 10, 1997-2017 : un bilan de deux décennies d'immigrations en Belgique,* 2018.

- Les Roumains, en tête du classement (toutes nationalités confondues), se distinguent des autres pays : les raisons professionnelles sont largement majoritaires et représentent 64% des premiers titres délivrés. C'est plus que la moyenne UE (51%). Pour les Français, c'est aussi le principal motif de séjour (avec un pourcentage de 43%). À l'inverse, pour les Marocains et les Syriens, ce motif est très peu représenté.
- Trois quarts des Syriens auxquels un premier titre de séjour a été délivré, ont bénéficié d'un statut de protection internationale (réfugié ou protection subsidiaire) suite à une procédure d'asile introduite en Belgique. Le second motif concerne le regroupement familial (les enfants nés en Belgique n'étant pas pris en compte).
- Pour les Marocains, les raisons familiales sont le premier motif pour séjourner en Belgique (62%). Ce pourcentage est moindre pour les trois autres nationalités.
- Enfin, de nombreux Français s'expatrient en Belgique dans le cadre de leurs études. La proportion de premiers titres délivrés pour ce motif est de 17% (soit 1.727 titres au total). C'est largement plus que pour n'importe quelle autre nationalité.

* Selon l'OE, ce nombre de premiers titres délivrés aux Syriens est sous-estimé. Un pourcentage non négligeable d'entre eux est enregistré dans la catégorie des « indéterminés ». C'est notamment le cas quand les individus ne sont pas en possession de leurs documents d'identité.

Source : OE



© Dieter Telemans

Myria
138 rue Royale • 1000 Bruxelles
T +32 (0)2 212 30 00
myria@myria.be

Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits de l'homme.

Le rapport *La migration en chiffres et en droits* a vocation à informer chaque année sur l'actualité des flux migratoires et le respect des droits fondamentaux des étrangers.

www.myria.be
@MyriaBe
www.facebook.com/MyriaBe
www.linkedin.com/company/myria-federal-migration-centre

MYRIA
Centre fédéral Migration

Ed. resp. : Koen Dewulf, Directeur de Myria - Rue Royale, 138 - B - 1000 Bruxelles - www.myria.be - myria@myria.be - Mai 2020